

ARRETE DU MAIRE
Interdiction d'utilisation du stade municipal
« Emile PIROLLO »

Arrêté du Maire n°2025-171



Le Maire de la Commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants, L 2122-21, et L 2122-24 ;

Considérant l'état de dégradation du terrain de football du stade municipal « Emile PIROLLO » à la suite des intempéries, empêchant son utilisation normale.

Considérant le risque de blessures des utilisateurs.

ARRETE :

ARTICLE 1 : Les terrains de football du complexe Emile PIROLLO, sis 6 rue de la Roue à Saint-Romain-le-Puy sont interdits d'accès le samedi 20 décembre 2025 .

ARTICLE 2 : L'information relative à cette interdiction sera affichée à l'entrée du stade.

ARTICLE 3 : Ampliation :

Le présent arrêté sera :

- Affiché en Mairie
- Publié au recueil des actes administratifs

Fait à Saint-Romain-Le-Puy, le 20 décembre 2025

Le Maire
Christian SOULIER

